

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 37576 A1

(51) Cl. internationale :
A45B 23/00; E04H 15/28

(43) Date de publication :
30.06.2016

(21) N° Dépôt :
37576

(22) Date de Dépôt :
27.11.2014

(71) Demandeur(s) :
**BEN ABDERRAZAK ABDEL FATTEH, 5 RUE BENGUERIR QUARTIER EL MANAR
ANFA CASABLANCA (MA)**

(72) Inventeur(s) :
BEN ABDERRAZAK ABDEL FATTEH

(54) Titre : **PARASOLS DE TERRASSE A 2 ABRIS ET A 4 ABRIS**

(57) Abrégé : L'invention est relative à un parasol à multi abris indépendants avec un mat central et permettant des ouvertures et fermetures indépendantes avec une couverture de surface allant de 18 à 40 m²

Résumé

L'invention est relative à un parasol à multi abris indépendants avec un mat central et permettant des ouvertures et fermetures indépendantes avec une couverture de surface allant de 18 a 40 m²

Description :**Parasol Multi abris**

Le parasol Multi abris est constitué d'un mât au-dessus duquel est une, deux ou quatre toiles au moyen de baleines. Cette toile est composée de segments de forme triangulaire dont le sommet vient rejoindre l'extrémité supérieure du mât. Ces segments étant reliés notamment par couture, à hauteur de leur bordure radiale. Finalement, cette toile est équipée, en périphérie, plus particulièrement à l'extrémité des lignes de couture, d'un fourreau pour la réception des baleines

- **destiné aussi bien aux particuliers qu'aux professionnels**
- **à dôme simple ou multiple (1, 2 ou 4).**
- **Fixé au sol, sur un parquet et sur toute autre forme de surface rigide ou meuble**
- **Retro-éclairé ou non.**
- **Avec une toile neutre et /ou colorée avec et sans personnalisation, traitée pour résister aux différents changements climatiques**
- **En fer ou aluminium (peint ou neutre)**
- **Avec une fermeture et ouverture manuelle par le biais d'une manivelle et filin (en fer ou acier) ou fermeture automatique par détection (cellule photo-électrique) ou commande sans fil et / ou filaire.**

Les caractères techniques**1/ Le parasol à deux et plus abris :**

- **Deux abris sur un mât pouvant couvrir une surface allant jusqu'à 18m².
Le mât et la structure du parasol sont fabriqués en métal. Leur robustesse permet une résistance à des vents allant jusqu'à 7 nœuds.**
- **Quatre abris sur un mât pouvant couvrir une surface allant jusqu'à 36 m² ;**

Le mât et la structure du parasol sont fabriqués en métal. Leur robustesse permet une résistance à des vents allant jusqu'à 7 nœuds.

L'ouverture et la fermeture du parasol se fait en un seul mouvement. Chaque parasol peut être ouvert ou fermé séparément en fonction de l'ombre souhaitée mais peut également s'utiliser lors de conditions météorologiques mauvaises grâce aux gouttières de pluie détachables et à l'étanchéité des toiles munies d'une Bâche de protection.

37576A1
L'ouverture et la fermeture du parasol se fait en un seul mouvement. Chaque parasol peut être ouvert ou fermé séparément en fonction de l'ombre souhaitée mais peut également s'utiliser lors de conditions météorologiques mauvaises grâce aux gouttières de pluie détachables et à l'étanchéité des toiles munies d'une Bâche de protection.

Le Parasol professionnel de deux dômes carrés. Son mât est en fer carré de 100 mm d'épaisseur, tôle de 2.5 mm couvrant 18m² comprenant :

- Plaque d'acier de 450 x 450 mm ép. tôle 2.5 mm avec 8 perçages de 12 mm permettant de la fixer au sol y compris renforcement de deux cotés en fer plat de 10 mm.
- Mât central en fer plat de 100mm ép. tôle 2.5 mm.
- Support au milieu du mât prévu en deux cotés fer carré de 70 mm ép. tôle 2.5 mm soudé sur le mât excentré, recevant les deux pates sous forme d'un L ou T ép. tôle 2.5 mm, formant des supports pour les barres verticales.
- Deux barres verticales en fer carré de 70mm ép. tôle 2.5 mm fixée sur les supports du milieu cloué de 12mm sur des pates scellées en haut du mât excentré pour assurer une bonne fixation du parasol comprenant des réservations de treuil à câble et manivelle y compris point de soudure.
- Deux Bras de suspension inclinés en fer carré de 60mm ép. tôle 2.5 mm fixée à l'aide des pièces en tôle de 4mm soudées sur les deux barres verticales.
- Les baleines seront supportées par des barres excentrées en fer rond de 50mm contenant des réservations, des roulettes pour recevoir les baleines.
- Les baleines en aluminium ou fer en tube rectangulaire de 15/35 de plusieurs dimensions qui permet de maintenir la toile. Il sera adapté pour avoir une résistance au vent.
- Manœuvre : par manivelle pour ouverture et fermeture, par poignée à ressort pour l'inclinaison, par manivelle pour la rotation à 360°.
- Toile : acrylique 350g/m², blocage anti-vent, anti-UV, déferlant (l'eau glisse dessus), possibilité d'avoir la toile avec ou sans lambrequins (volants) en fonction de la dimension et de la couleur choisie.

2/ Le parasol à quatre abris est constitué avec les caractéristiques suivantes :

- 4 abris sur un mât pouvant couvrir une surface allant jusqu'à 36 m² ;

Le mât et la structure du parasol sont fabriqués en métal. Leur robustesse permet une résistance à des vents allant jusqu'à 7 nœuds.

L'ouverture et la fermeture du parasol se fait en un seul mouvement. Chaque parasol peut être ouvert ou fermé séparément en fonction de l'ombre souhaitée mais peut également s'utiliser lors de conditions météorologiques mauvaises grâce aux gouttières de pluie détachables et à l'étanchéité des toiles munies d'une Bâche de protection.

37576A1
 Le Parasol professionnel de quatre 4 dômes carrés. Son mât est en fer carré de 100mm d'épaisseur, tôle de 2.5 mm couvre 36 m² comprenant :

- Plaque d'acier de 450 x 450 mm ép. tôle 2.5 mm avec 8 perçages de 12mm permettant de la fixer au sol y compris renforcement de quatre cotes en fer plat de 10 mm.
- Mât central en fer plat de 100mm ép. tôle 2.5 mm.
- Support au milieu du mat prévue en quatre coté fer carré de 70 mm ép. tôle 2.5 mm soudé sur le mât excentré , recevant les quatre pate sous forme d'un L ou T ép. tôle 2.5 mm , formant des supports pour les barres verticaux .
- Quatre barre verticales en fer carré de 70mm ép. tôle 2.5 mm fixée sur les supports du milieu cloué de 12mm sur des pates scellées en haut du mât excentré pour assurer une bonne fixation du parasol comprenant des réservations de treuil à câble et manivelle y compris point de soudure.
- Quatre Bras de suspension inclinés en fer carré de 60mm ép. tôle 2.5 mm fixée à l'aide des pièces en tôle de 4mm soudées sur les quatre barres verticales.
- Les baleines seront supportées par des barres excentrées en fer rond de 50 mm contenant des réservations, des roulettes pour recevoir les baleines.
- Les baleines en aluminium tube rectangulaire de 15/35 de plusieurs dimensions qui permet de maintenir la toile. Il sera adapté pour avoir une résistance au vent.
- Manœuvre : par manivelle pour ouverture et fermeture, par poignée à ressort pour l'inclinaison, par manivelle pour la rotation à 360°.
- Toile : acrylique 350g/m², blocage anti-vent, anti-UV, déferlant (l'eau glisse dessus), possibilité d'avoir la toile avec ou sans lambrequins (volants) en fonction de la dimension et de la couleur choisie.

L'ouverture et la fermeture du parasol se fait en un seul mouvement. Chaque parasol peut être ouvert ou fermé séparément en fonction de l'ombre souhaitée mais peut également s'utiliser lors de conditions météorologiques mauvaises grâce aux gouttières de pluie détachables et à l'étanchéité des toiles munies d'une Bâche de protection.

Le Parasol professionnel de deux dômes carrés. Son mât est en fer carré de 100 mm d'épaisseur, tôle de 2.5 mm couvrant 18m² comprenant :

- Plaque d'acier de 450 x 450 mm ép. tôle 2.5 mm avec 8 perçages de 12 mm permettant de la fixer au sol y compris renforcement de deux cotés en fer plat de 10 mm.
- Mât central en fer plat de 100mm ép. tôle 2.5 mm.
- Support au milieu du mât prévu en deux cotés fer carré de 70 mm ép. tôle 2.5 mm soudé sur le mât excentré, recevant les deux pates sous forme d'un L ou T ép. tôle 2.5 mm, formant des supports pour les barres verticaux.
- Deux barres verticales en fer carré de 70mm ép. tôle 2.5 mm fixée sur les supports du milieu cloué de 12mm sur des pates scellées en haut du mât excentré .

37576A1

bonne fixation du parasol comprenant des réservations de treuil à câble et manivelle y compris point de soudure.

- Deux Bras de suspension inclinés en fer carré de 60mm ép. tôle 2.5 mm fixée à l'aide des pièces en tôle de 4mm soudées sur les deux barres verticales.
- Les baleines seront supportées par des barres excentrées en fer rond de 50mm contenant des réservations, des roulettes pour recevoir les baleines.
- Les baleines en aluminium ou fer en tube rectangulaire de 15/35 de plusieurs dimensions qui permet de maintenir la toile. Il sera adapté pour avoir une résistance au vent.
- Manœuvre : par manivelle pour ouverture et fermeture, par poignée à ressort pour l'inclinaison, par manivelle pour la rotation à 360°.
 - Toile : acrylique 350g/m2, blocage anti-vent, anti-UV, déferlant (l'eau glisse dessus), possibilité d'avoir la toile avec ou sans lambrequins (volants) en fonction de la dimension et de la couleur choisie.

Revendications :

- 1- ***Le parasol Multi abris est avec au moins 2 Abris et plus à mât unique avec la couverture à l'aide d'une toile uni, coloré ou personnalisée, d'une surface supérieure au standard en usage avec des Abris en suspension sans axe central de fixation relié au sol et munis d'ouverture et fermeture simplifiées des abris indépendamment les uns des autres. Le mât et la structure du parasol sont fabriqués en métal. Leur robustesse permet une résistance à des vents allant jusqu'à 7 nœuds.***
- 2- ***Parasol multi abris suivant la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il supporte 2 et plus d'abris reliés entre eux par un Mât central fixé au sol, sur une surface dure ou meubleou bien sur une plate forme en métal ou pierre***
- 3- ***Parasol multi abris suivant la revendication 1, caractérisé en ce qui concerne la toile des abris est constitué d'une cheminée laissant passer le vent et permettant une stabilité lors des changements de temps***
- 4- ***Parasol multi abris suivant la revendication 1, est caractérisé par le fait que les 2 abris ou plus du parasol s'ouvrent se ferment indépendamment les un des autres***
- 5- ***Parasol multi abris suivant la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il soit pourvu de cavité (fermés ou non) pouvant servir à abriter des supports de lampes, diffuseurs de parfums, de musique.***

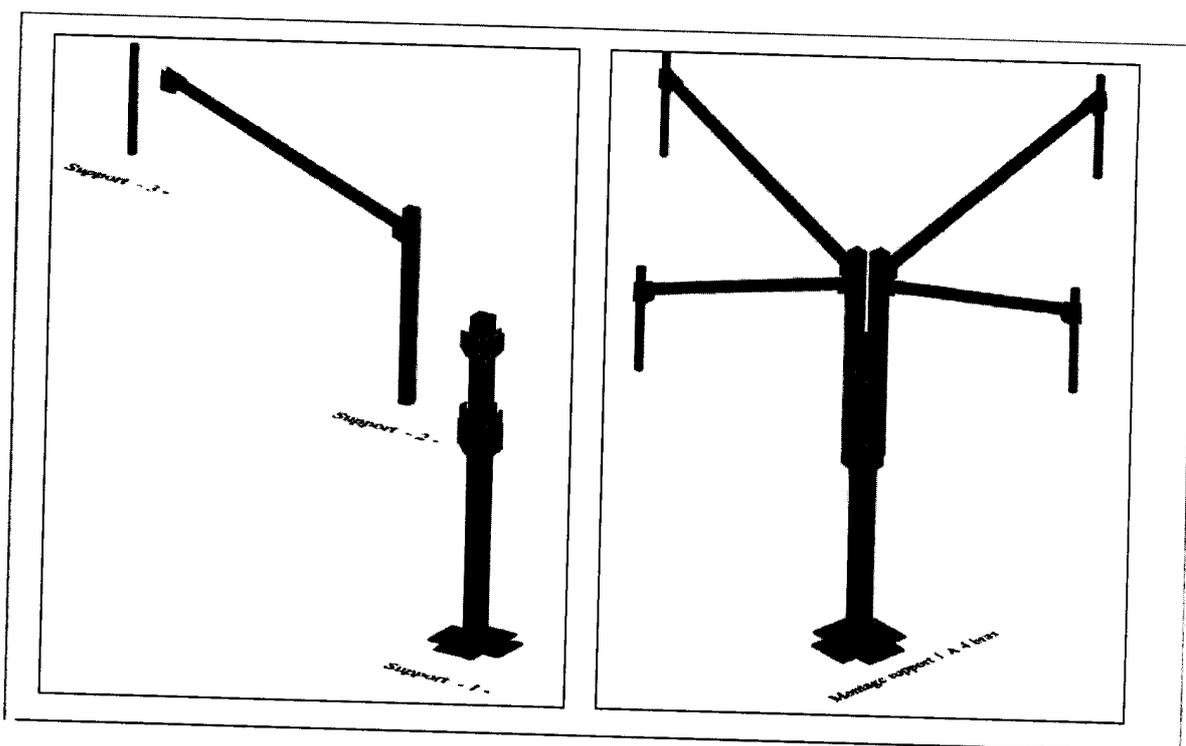


Figure 1 : parasol à quatre abris

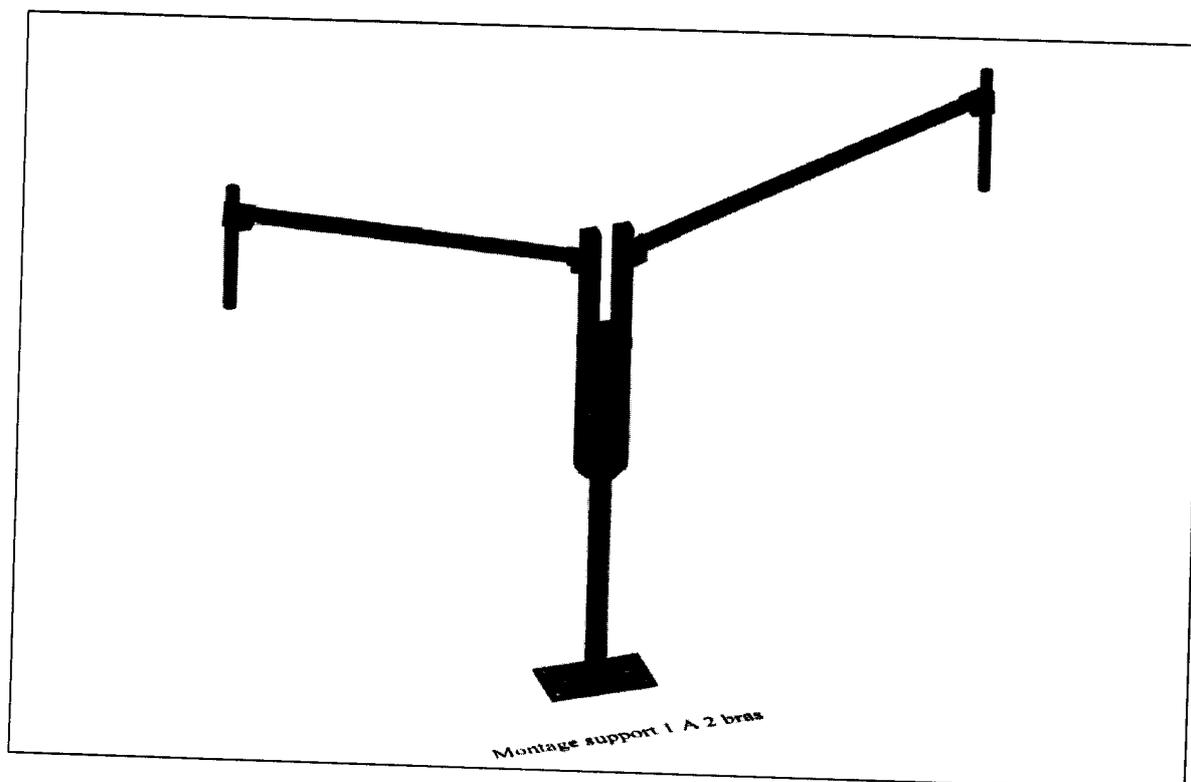


Figure 1 : parasol à deux abris

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

**RAPPORT DE RECHERCHE
AVEC OPINION SUR LA BREVETABILITE**
(Conformément aux articles 43 et 43.2 de la loi 17-97 relative à la
protection de la propriété industrielle)

Renseignements relatifs à la demande	
N° de la demande : 37576	Date de dépôt : 27/11/2014
Déposant : BEN ABDERRAZAK ABDEL FATTEH	
Intitulé de l'invention : PARASOLS DE TERASSE A 2 ABRIS ET A 4 ABRIS	
<p>Le présent document est le rapport de recherche avec opinion sur la brevetabilité établi par l'OMPIC conformément aux articles 43 et 43.2, et notifié au déposant conformément à l'article 43.1 de la loi 17-97 relative à la protection de la propriété industrielle telle que modifiée et complétée par la loi 23-13.</p> <p>Les documents cités par l'examineur dans la partie rapport de recherche sont joints au présent document</p>	
<p>Le présent rapport contient des indications relatives aux éléments suivants :</p> <p>Partie 1 : Considérations générales</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 1 : Base du présent rapport</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 2 : Priorité</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 3 : Titre et/ou Abrégé tel qu'ils sont définitivement arrêtés</p> <p>Partie 2 : Rapport de recherche</p> <p>Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 4 : Remarques de clarté</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Cadre 5 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 6 : Observations à propos de certaines revendications dont aucune recherche significative n'a pu être effectuée</p> <p><input type="checkbox"/> Cadre 7 : Défaut d'unité d'invention</p>	
Examineur: L. BELCAID	
Téléphone: (+212) 522586414	Date d'établissement du rapport : 16/04/2015

Partie 1 : Considérations générales

Cadre 1 : base du présent rapport

Les pièces suivantes de la demande servent de base à l'établissement du présent rapport :

- Description
Pages 2-5
- Revendications
5
- Planches de dessin
1 Page

Partie 2 : Rapport de recherche

Classement de l'objet de la demande :

CIB : E04H 15/28 ; E04H 15/58 ; A45B23/00

CPC :

Bases de données électroniques consultées au cours de la recherche :

EPODOC , Orbit

Catégorie*	Documents cités avec, le cas échéant, l'indication des passages pertinents	N° des revendications visées
X	<i>D1 : http://www.faniss.com/portfolio/parasols/ Société FANISS ; date de publication : 2014-01-12</i>	1-5
X	<i>D2 : http://me.emu.it/fr/prodotti/quadro-ombrellone/ société EMU ; date de publication : 2011-11-04</i>	1-5
A	<i>EP0334821; GARDENART [IT]; 1989-09-27 abrégé; figures</i>	1-5

***Catégories spéciales de documents cités :**

-« X » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme nouvelle ou comme impliquant une activité inventive par rapport au document considéré isolément
-« Y » document particulièrement pertinent ; l'invention revendiquée ne peut être considérée comme impliquant une activité inventive lorsque le document est associé à un ou plusieurs autres documents de même nature, cette combinaison étant évidente pour une personne du métier
-« A » document définissant l'état général de la technique, non considéré comme particulièrement pertinent
-« P » documents intercalaires ; Les documents dont la date de publication est située entre la date de dépôt de la demande examinée et la date de priorité revendiquée ou la priorité la plus ancienne s'il y en a plusieurs
-« E » Éventuelles demandes de brevet interférentes. Tout document de brevet ayant une date de dépôt ou de priorité antérieure à la date de dépôt de la demande faisant l'objet de la recherche, mais publié postérieurement à cette date et dont le contenu constituerait un état de la technique pertinent pour la nouveauté

Partie 3 : Opinion sur la brevetabilité**Cadre 5 : Déclaration motivée quand à la Nouveauté, l'Activité Inventive et l'Application Industrielle**

Nouveauté (N)	Revendications aucune Revendications 1-5	Oui Non
Activité inventive (AI)	Revendications aucune Revendications 1-5	Oui Non
Possibilité d'application Industrielle (PAI)	Revendications 1-5 Revendications aucune	Oui Non

Il est fait référence aux documents suivants. Les numéros d'ordre qui leur sont attribués ci après seront utilisés dans toute la suite de la procédure

D1 : <http://www.faniss.com/portfolio/parasols/>

D2 : <http://me.emu.it/fr/prodotti/quadro-ombrellone/>

D3 : EP0334821

1. Nouveauté (N) :

1.1- L'objet de la revendication 1 n'est pas nouveau au sens de l'article 26 de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13. En effet, le document D1 divulgue un parasol multi abris (2 à 4 abris) comportant un seul mat central et une toile. Les abris sont en suspension ayant une ouverture et fermeture indépendamment les uns des autres. Le mat et la structure sont fabriqués en métal. D'où l'objet de la revendication 1 n'est pas nouveau.

Les revendications dépendantes 2-5 ne contiennent pas de caractéristiques qui, en combinaison avec les caractéristiques de la revendication à laquelle elles se réfèrent, répondent aux exigences de la nouveauté conformément à l'article 26 de la de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13. Par conséquent, les revendications 2-5 ne sont pas nouvelles.

1.2- Egalement, le document D2 divulgue un parasol ayant quatre abris indépendants et un seul mat central, d'où l'objet des revendications 1-5 n'est pas nouveau conformément à l'article 26 de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13.

2. Activité inventive (AI)

L'objet des revendications 1-5 n'est pas nouveau et donc n'implique pas une activité inventive au sens de l'article 28 de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13.

3. Possibilité d'application industrielle (PAI) :

L'objet de la présente invention présente une utilité déterminée, probante et crédible au sens de l'article 29 de la loi 17/97 modifiée et complétée par la loi 23/13.